



Accolay Arcy-sur-Cure Bazarnes Bessy-sur-Cure Bois d'Arcy  
Cravant Essert Lucy-sur-Cure Mailly-la-Ville Mailly-le-Château  
Prégilbert Sacy Sainte-Pallaye Sery Trucy-sur-Yonne Vermenton



## Rapport d'activité 2007-2008



Animation du site Natura 2000  
Pelouses et forêts calcicoles des coteaux de  
la Cure et de l'Yonne en amont de  
Vincelles

Avril 2008

INTRODUCTION.....	2
<b>1 Mise à jour du Docob,</b> .....	<b>3</b>
2 Finalisation des conventions .....	3
3 Réalisations des mesures du Docob .....	3
3.2 Identification des propriétaires et/ou des exploitants,.....	4
3.4 Plan de Fréquentation.....	3
3.5 Rédaction du guide de gestion forestière .....	6
3.6 Rédaction des MAEt Natura 2000 .....	6
4 Comité de pilotage du 10 Octobre 2007 .....	6
5 Actions de sensibilisation.....	6
5.1 Animation de l'assemblée générale du syndicat des propriétaires forestiers privés de l'Yonne.....	7
5.2 Organisation de sorties tout public.....	7
5.3 Parution d'articles dans les journaux .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
5.4 Participation au forum du patrimoine de l'Yonne.....	4
6 Veille des projets / intégration dans les dynamiques locales .....	8
7 Prospectives d'actions .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
7.1 Prise de contact avec les exploitants / les propriétaires... <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
7.2 Contractualisation de l'entretien des parcelles..... <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
7.3 Suivis scientifiques..... <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
7.4 Réunions publiques dans chaque commune..... <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
7.5 Conception du bulletin annuel..... <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
8 la Charte Natura 2000 .....	8
Conclusion.....	9

## INTRODUCTION

L'animation du site des Pelouses et forêts calcicoles des coteaux de la Cure et de l'Yonne en amont de Vincelles a été prise en charge par la Communauté des Communes entre Cure et Yonne. La démarche de mise en œuvre du Document d'objectifs et du document d'application est définie par une convention cadre établie le 18 août 2006 entre le Préfet de l'Yonne et le président de la Communauté des Communes.

Cette volonté s'est concrétisée par l'embauche d'un animateur au mois de septembre 2006. Ce document présente l'ensemble des actions menées de novembre 2007 à avril 2008.

# 1 Mise à jour du Docap,

Suite aux différentes réunions locales et en lien avec l'évolution des dispositifs financiers, les mesures du Docap ont été mises à jour et développées. Notamment dans le cadre du plan de fréquentation, différentes propositions ont été formulées quand aux aménagements des accès au site Natura 2000.

## 2 Finalisation des conventions

Une convention a été prévue entre la Communauté des communes et les communes extérieures à cette structure et concernées par le site Natura 2000.

Trois communes ont refusé de signer la convention, malgré les rencontres avec les élus :

- Saint-Moré,
- Voutenay-sur-Cure,
- Givry.

Du fait du changement des maires et conseils municipaux, ces communes seront recontactées ultérieurement.

## 3 Réalisations des mesures du Docap

La plupart des cahiers des charges des mesures ont fait l'objet de révisions ou de réorganisations des sources et modalités de financement. Les démarches visant à les mettre en œuvre seront effectuées lorsque les modalités seront bien connues.

### 3.1 Rédaction des MAEt Natura 2000 (Mesures 1 et 2)

Dans le cadre du PDRH 2007-2013, les Mesures Agri-Environnementales territorialisées peuvent être mises en œuvre sur les sites Natura 2000.

Sur le site 19, aucune MAEt n'a été élaborée à l'heure actuelle étant donné l'obligation, pour faire valider le cahier des charges au niveau régional, de présenter un échéancier de contractualisation de la mesure et des dépenses associées. En effet, aucun exploitant n'utilise à l'heure actuelle de pelouses calcaires, rendant toute programmation financière impossible. Des prospections sont en cours.

### 3.2 Plan de Fréquentation (Mesure 7)

La mesure 7 porte sur la réalisation d'un plan de fréquentation. Le site comporte des endroits qui sont de hauts lieux de pratiques sportives ou de tourisme. Dans le but d'aboutir à une utilisation respectueuse des milieux naturels, un plan de fréquentation a été effectué pour organiser les aménagements des accès. Ce plan de fréquentation a eu pour objectif de noter les sites faisant l'objet d'une fréquentation et ceux subissant une dégradation ainsi que les lieux.

Les estimations ont été effectuées sur la base de constatation et de dire d'experts. Le document a donc été réalisé sur la base d'entretien avec divers responsables d'associations, d'administrations et des représentants des collectivités locales. L'élaboration des projets d'aménagement des sites (mesure 9 et ses variantes) a eu lieu sur la base des informations recueillies. Ces propositions seront discutées lors de réunions de groupes de travail spécifiques.

Un relevé ultérieur des pieds d'Anémone pulsatile permet de compléter les informations recueillies sur le site du Saussois. Cette plante sensible au piétinement constitue un bon indicateur de la dégradation subie par la fréquentation. Les résultats confirment l'intérêt de mettre en place une gestion de l'accès à ce site.

### **3.5 Convention d'usage sur les falaises (mesure 8)**

Une réunion a eu lieu le 17 mars à la mairie de Merry-sur-Yonne. Ces réunions annuelles permettent d'adapter les dispositifs aux localisations de nidification du faucon. Elles tiennent place de convention. Etant donné que ce mode de fonctionnement convient aux différents participants, il a été décidé de continuer ainsi. Les zones interdites temporairement ont été reconduites à l'identique par rapport à l'année dernière en améliorant la signalisation.

### **3.6 Aménagement de certains accès (mesure 9)**

#### **3.6.1 Aménagement du Saussois (Mesure 9a)**

La réalisation de cet aménagement a été évoquée lors de la réunion sur les falaises et la fermeture de pistes d'escalade en mars de cette année. La réalisation a été prévue pour cette année. Une réunion avec la commune et le conservatoire des sites devrait avoir lieu prochainement.

#### **3.6.2 Aménagement de la grotte des fées (Mesure 9b)**

Une réunion est prévue à la fin du mois de mai avec le propriétaire afin de caller les derniers éléments technique. La réalisation aura lieu cette année.

#### **3.6.3 Autres aménagements des accès (Mesure 9c à 9e)**

Ces aménagements seront abordés lors de rencontre avec les nouveaux élus des communes qui se feront prochainement afin de prendre contact avec les nouvelles équipes municipales.

### **3.7 Exposition photographique (Mesure 12a)**

Dans le but de sensibiliser les habitants et de faciliter une rencontre avec les propriétaires, une exposition photographique a été constituée avec des panneaux explicatifs. Cette exposition présentera la biodiversité présente dans le département, notamment sur les sites Natura 2000, avec des panneaux explicitant la démarche Natura 2000.

Cette exposition sera déployée à l'abbaye de Reigny et à Toucy dans un premier temps, profitant de la fréquentation habituelle de ces sites. L'exposition sera mise à disposition des communes afin de l'exposer ultérieurement, de la faire tourner dans le département.

#### **3.7.1 Opérations de communication**

Afin de faire connaître l'opération, des affiches (300 exemplaires) ainsi que des flyers (5000 exemplaires) ont été réalisés par l'animateur et imprimés par Arts Graphiques. Ces documents ont été diffusés sur le territoire de la Communauté des communes Entre Cure et Yonne, sur les communes avoisinantes ainsi que sur l'Auxerrois et auprès des membres du comité de pilotage.

Une inauguration a été organisée le premier soir de l'exposition sur le site de l'Abbaye de Reigny. Des invitations ont été conçues et envoyées aux membres du comité de pilotage ainsi qu'aux élus de Forterre. Une seconde inauguration a été organisée sur la Puisaye à l'Office du Tourisme de Toucy.

Afin de favoriser la prise de contact avec les propriétaires, un courrier leur a été adressé pour leur faire connaître l'inauguration et leur expliquer que l'animateur se tenait à leur disposition sur les sites d'exposition afin de répondre à leurs questions.

### 3.7.2 Acquisition des photographies

Les photographies ont été recueillies auprès de différents photographes travaillant sur le département. Ces contacts ont été obtenus auprès des associations de naturalistes ou des fédérations d'acteurs sur les milieux naturels. Un ensemble de 80 photographies a ainsi été constitué : le choix ne s'est pas porté uniquement sur les espèces protégées. Etant donné l'objectif d'attirer le grand public, la sélection s'est orientée selon des critères avant tout esthétiques. Dans un second temps, le choix a été dicté par la volonté de présenter une diversité de milieux et donc d'espèces sur l'ensemble du département.

Les structures contactées pour les photos sont les suivantes : Association Icaunaise de Botanique, La Société d'Histoires Naturelles d'Autun, le Parc Naturel du Morvan, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne. Les personnes privées qui ont prêté leurs clichés sont David Boudillet, Thierry Castel, Bruno Surugue.

### 3.7.3 Rédaction des supports de communication

Différents articles ont été rédigés pour diffuser l'information. Ils ont été envoyés aux journaux locaux : l'Yonne Républicaine, le Criquet, Carac-Terre. L'information a été mise en ligne sur le site de la Communauté des Communes entre Cure et Yonne et sur le site de Bourgogne Nature.

### 3.7.4 Organisation de conférences

Afin d'enrichir le message véhiculé, des conférences ont été organisées sur les deux sites d'exposition : une conférence à l'Abbaye de Reigny sur la Biodiversité par le professeur Frochot, une conférence à Toucy sur l'Empreinte écologique. La Conférence sur la Biodiversité s'est appuyée sur des exemples concrets et choisis à l'échelle de la Bourgogne.

### 3.7.5 Animations pendant l'exposition

Différentes écoles ont été contactées pour proposer des animations lors de la semaine d'exposition. Cinq écoles ont répondu et sont venues sur place pour observer l'exposition et participer à des jeux ayant pour objectif de présenter la chaîne alimentaire.

### 3.7.6 Bilan de la Fréquentation

Sur la semaine d'exposition, 335 visiteurs sont venus découvrir les photographies. Les animations auprès des scolaires ont permis d'accueillir 167 élèves. Seuls trois propriétaires se sont déclarés, principalement concernés par la zone d'Irancy – Cravant.

	Localisation	Type	Visiteurs	Animation écoles	propriétaire
Judi 20 Mars	Reigny	conférence	42		
Judi 20 Mars	Reigny	exposition	22		2
Vendredi 21 Mars	Reigny	exposition	1	36	
Samedi 22 Mars	Reigny	exposition	62		
Dimanche 23 Mars	Reigny	exposition	121		
Lundi 24 Mars	Reigny	exposition	51		
Mardi 25 Mars	Reigny	exposition	9	43	
Mercredi 26 Mars	Reigny	exposition	15	43	

Jeudi 27 Mars	Reigny	exposition	4		1
Vendredi 28 Mars	Reigny	exposition	8	45	
BILAN REIGNY			335	167	3

### **3.8 Rédaction du guide de gestion forestière (Mesure 13)**

Le document concernant les écosystèmes forestiers remarquables a été récupéré auprès du C.R.P.F. qui a réalisé ce document. Le Docap prévoyait juste une diffusion de ce document aux propriétaires. Une réunion a eu lieu le 16 février 2008 de façon commune avec la démarche d'élaboration d'un guide sur les sites Natura 2000 de Puisaye. L'objectif était de faire le bilan des contacts pris avec le CRPF de la région centre et de décider de la structuration de l'action de sensibilisation et du guide. Le lien sera fait entre les stations forestières et les Habitats de la Directive afin de s'appuyer sur les actions de vulgarisation menées par le CRPF sur les guides des stations forestières. Un travail de synthèse reste à faire.

### **3.9 Identification des propriétaires et/ou des exploitants (Mesure 14a)**

Un calage des plans cadastraux avec les limites de site a permis d'avoir une bonne précision des parcelles concernées, en ce qui concerne les milieux ouverts de type pelouse. Ce travail a été réalisé dans le but d'effectuer le plus rapidement possible une action de communication auprès des propriétaires et exploitants afin de leur expliquer la démarche Natura 2000. Ce choix s'explique par la constatation d'un climat de méfiance mais surtout de méconnaissance complète de la réalité de la démarche entamée. La transparence du projet apparaît être un gage de réussite pour les actions futures.

## **4 Comité de pilotage du 8 Octobre 2007**

Une réunion du comité de pilotage a eu lieu le 8 Octobre 2007 à la mairie de Vermenton. L'ordre du jour se composait des points suivants :

- d'informer les participants sur les actions menées,
- d'adapter le document d'application aux réalités de terrain,
- de définir les actions à mener.

La tenue de cette réunion a permis de valider les propositions d'aménagement des accès. Il en ressort une forte attente en matière de signalisation.

## **5 Actions de sensibilisation**

L'expérience de la première année a mené à tirer la conclusion suivante : le réseau Natura 2000 et ses objectifs sont méconnus de la très grande majorité des habitants, y compris ceux investis dans des actions de protection de l'environnement. Ce constat a ainsi entraîné la mise en place d'actions de communication au niveau local afin de sensibiliser la population aux actions du réseau Natura 2000 et à la nécessité d'agir pour conserver la biodiversité.

Divers événements ont été organisés pour faire découvrir la richesse des sites Natura 2000 à l'extérieur afin de faire connaître la mobilisation des collectivités territoriales sur ce sujet. De plus des articles dans les journaux ont pour but de faire connaître régulièrement l'activité du réseau. Les actions de communication ont été coordonnées autant que possible avec les structures en place afin de profiter de leur réseau et de ne pas nuire à l'efficacité de chacune des actions entreprises. L'engagement des guides de pays de la vallée de l'Yonne est un des éléments positifs ayant contribué à la sensibilisation de la population.

### **5.1 Animation lors du Forum Faune Sauvage de Sens**

La participation au forum de Sens a permis de mieux insérer l'action d'animation sur le site Natura 2000 dans le monde associatif naturaliste et institutionnel du département. Différentes animations ont eu lieu auprès de scolaires du département.

### **5.2 Organisation de sorties tout public**

Différentes sorties à l'attention du grand public ont été organisées avec une diffusion par la presse locale, le journal de la communauté des communes et le site Internet de la communauté des communes. La communication a été réalisée en lien avec le pays de Puisaye-Forterre qui organise aussi des sorties sur les sites Natura 2000 de Puisaye, ciblant les habitats des étangs, de la vallée du Branlin et des gâtines de Puisaye (landes). Ces sorties opérées en petits groupes permettront de faire découvrir des milieux qui ne peuvent être ouverts en accès libre en raison de leur sensibilité à une libre fréquentation.

La première sortie a eu lieu à Voutenay-sur-Cure afin de présenter la diversité des espèces présentes sur les pelouses calcaires et des forêts à sous étage de buis. Une dizaine de personnes étaient présentes, la très grande majorité habitant dans les environs. L'objectif était entre autre de présenter la diversité des espèces et l'étalement de leur cycle de développement dans l'année, la sortie ciblant les plantes précoces ou printanières.

Une seconde sortie a eu lieu sur la commune de Mailly la ville dans le cadre de la fête de la voie verte.

## **6 Inventaires**

### **6.1 Suivis des populations d'*Artemisia alba* et d'*Hyssopus officinalis***

En accord avec le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, un dispositif de suivis des populations d'*Artemisia alba* et d'*Hyssopus officinalis* sur Saint-Moré, étant donné que ce sont les seules stations dans l'Yonne.

Des transects ont été disposés sur des noyaux de la population. Les résultats actuels permettent juste de localiser les populations sur le site. L'intérêt de ces relevés se situe plus au niveau de la dynamique des populations.

### **6.2 Suivis des populations d'orchidées à Fontenay près Vézelay**

Inventaires au moyen du GPS pour localiser les pieds. Un second relevé sera effectué dans quelques années.

18 espèces d'orchidées ont été relevées au Mont Lignon, le 4 Mai 2007. Une espèce protégée en Bourgogne a aussi été relevée : *Inula montana*.



Le relevé sur le Mont Bottrey présente moins d'espèce en raison de la date plus tardive (30/05/07). Les populations de *Gymnadenia* sont par contre plus importantes en effectif.

Un suivi scientifique des espèces d'orchidées mis en place sur les entités du Mont Lignon et du Mont Bottrey sera valorisé par sa mise en correspondance avec l'évolution du milieu et les travaux de restauration qui seront effectués.

### **6.3 Suivi des espèces patrimoniales**

En raison de problèmes techniques, seule une partie du suivi a pu être menée à bien. Une prospection plus complète sera effectuée en 2008.

- Stipe penné :

Deux pieds ont été trouvés sur la commune de Mailly-le château à proximité de l'Yonne vers l'Abreuvoir Maison. Des informations ont été recueillies sur la présence de stipe vers le camp de Cora. Une population importante est présente sur la Réserve Naturelle du Bois du Parc.

- Liseron des monts cantabriques :

Plusieurs pieds sont présents vers la Table à Dieu, sur la commune de Mailly le château et sur la réserve naturelle du Bois du Parc.

- Aster linosiris :

Aucune station n'a été observée sur le site même mais la présence de l'espèce a été relevée sur une station à proximité du site Natura 2000. D'autres prospections seront menées l'année prochaine sur la zone où des données historiques existent.

## **7 Veille des projets / intégration dans les dynamiques locales**

Un suivi de la démarche du nouveau contrat de Pays du Pays avallonnais, qui sera établi pour la période 2007-2013. L'environnement et les sites Natura 2000 seront pris en compte dans le nouveau contrat avec les animations de la communauté des communes entre Cure et Yonne et le Parc Naturel du Morvan.

Avec l'aide de la société d'histoire naturelle d'Autun, un suivi du projet d'aménagement de la grotte de la Palotte, sur la commune de Cravant, est effectué afin d'apporter toutes les informations utiles aux propriétaires.

Sur la commune de Voutenay-sur-Cure, des discussions ont été menées avec la mairie afin de suivre l'évolution et l'impact du site de Paint-ball, localisé sur une parcelle communale. La fréquentation du site est très faible, n'occasionnant ainsi pas de dégradation sur la flore. Il se pose néanmoins la question de la pérennisation de cette utilisation.

Sur la commune de Saint-Moré, le conseil général prévoit d'effectuer des travaux pour sécuriser la route départementale 606 (ancienne route nationale 6). Des conseils seront apportés pour effectuer l'étude d'incidence.

Enfin des conseils sont apportés au conseil général de l'Yonne qui organise le raid des collégiens au mois de juin sur la commune de Merry-sur-Yonne pour la quatrième année consécutive. Ce soutien a pour but d'éviter les dégradations et des exemples préjudiciables de pratiques d'engins motorisés sur des pelouses calcaires.

## **8 la Charte Natura 2000**

Un premier travail a été mené sur la charte Natura 2000 : un recueil des différents projets déjà mené a servi pour élaborer une base de travail. Celle-ci a été adaptée aux milieux et objectifs spécifiques du site. L'existence du cadre régional serait néanmoins un plus pour éviter une multiplication des négociations sur des problématiques communes.

## **Conclusion**

Mise en place depuis huit mois, l'animation nécessite un certain temps de démarrage. Les prises de contact avec les propriétaires se feront d'ici la fin de l'année. Ce choix s'explique par le climat de méfiance vis-à-vis du processus Natura 2000 et la levée de boucliers qui a suivi l'instauration du réseau Natura 2000, il y a de cela quelques années. Des opérations de communication permettront de lutter contre les idées fausses.

Etant donné la localisation du site, il est concerné par de nombreux projets d'aménagement. Le suivi de ces différents projets doit être effectué et nécessitera du temps. Suite à la prise de contact avec les propriétaires et aux réunions publiques qui seront menées dans la foulée, les mesures spatialisées pourront être mise en œuvre dans le cadre de contrats Natura 2000 principalement pour la fin de l'année 2007 et en 2008.